



BOXE CANADA
POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU
PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

Contenu

1. BUT.....	3
2. OBJECTIF DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE.....	3
3. INTRODUCTION	3
4. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.....	3
5. CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE NATIONALE.....	4
6. CATÉGORISATION DES COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES NATIONALES.....	5
7. PROCESSUS DE SÉLECTION DES ATHLÈTES	6
8. OBJECTIFS ET AFFECTATIONS DES RESSOURCES DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE NATIONALE	6
9. COMMUNICATION	13
10. PRIORITÉ DE FINANCEMENT	14
11. CONTRIBUTION FINANCIÈRE.....	14
12. CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES	14
13. ATTRIBUTION D'OPPORTUNITÉS CONCURRENTIELLES	15
14. AUTORITÉ DÉCISIONNELLE	15
15. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES	16
16. MODIFICATIONS APPORTÉES À CE DOCUMENT	16
17. PROCESSUS D'APPEL.....	16
18. LANGUE.....	17



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

1. BUT

Ce document établit le processus et les critères de catégorisation des athlètes de catégorie élite au sein du programme de haute performance (PHP) de Boxe Canada ainsi que les ressources et opportunités disponibles pour les athlètes à différents niveaux avec le PHP.

2. OBJECTIF DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

L'objectif du PHP est d'obtenir et de maintenir des résultats sur le podium aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde dans les catégories de poids olympiques. La participation à d'autres compétitions internationales fait partie du développement du PHP en vue d'atteindre cet objectif. Gagner une médaille lors de ces événements est considéré comme une réussite importante, mais l'objectif principal est de remporter l'or aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde dans les catégories de poids olympiques. Bien que les résultats sur le podium dans les catégories de poids olympiques soient stratégiquement importants et constituent l'objectif du PHP, les athlètes concourant dans les catégories de poids non olympiques seront également reconnus et inclus.

3. INTRODUCTION

La politique de sélection du PHP définit le processus d'identification des athlètes admissibles à la nomination au PHP 2024.

La politique de sélection du PHP et les autres politiques de Boxe Canada sont dans la section Document du site Web de Boxe Canada (www.boxingcanada.org).

En suivant les procédures ci-dessous, les athlètes éligibles à la nomination au PHP 2024 sont identifiés, catégorisés et se voient offrir des postes au sein du programme de l'équipe nationale.

4. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. La sélection d'un athlète au sein du PHP est basée sur ses performances au cours des 12 à 24 derniers mois, conformément aux procédures détaillées dans ce document. D'autres facteurs peuvent être inclus dans la détermination des nominations :
 - a) Progression d'un athlète vers un objectif de performance établi,
 - b) L'âge et le potentiel à long terme d'un athlète
2. Plusieurs principes stratégiques liés au développement et à la performance athlétique de catégorie élite mondial seront appliqués dans toutes les catégorisations d'athlètes du PHP.
 - a) Les résultats internationaux seront plus valorisés que les résultats nationaux
 - b) Le niveau de performance international sera pris en compte lors de la catégorisation des athlètes, les classements olympiques et mondiaux ayant préséance sur les résultats des compétitions internationales au niveau continental. Voir la section 6 pour une liste des classifications de compétition.
 - c) Les résultats des divisions de poids olympiques seront plus valorisés que les résultats des divisions de poids standard aux niveaux national et international.
 - d) Des performances constantes au niveau international seront davantage valorisées que des réalisations singulières.
 - e) L'âge d'un athlète au moment de la réalisation d'une performance sera pris en compte lors de la catégorisation.
 - f) Si un boxeur canadien de catégorie élite mondial est positionné dans la même catégorie de poids, les opportunités de développement pour les athlètes de la même division de poids devraient être soutenues.
 - g) Le développement d'un athlète est individualisé et, à ce titre, les athlètes seront invités à



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

participer à des camps et à des compétitions qui correspondent à leur stade de développement actuel.

- h) Les ressources de Boxe Canada seront limitées et dépendront du budget pour soutenir les entraîneurs personnels de haute performance afin de soutenir les athlètes de catégorie dans leurs clubs.
 - i) Les entraîneurs nationaux à temps plein de Boxe Canada se concentrent sur la préparation des boxeurs de l'équipe nationale du Canada pour les performances internationales. À ce titre, les entraîneurs nationaux n'offriront pas un soutien principal aux athlètes lors des compétitions de sélection nationales telles que les championnats nationaux, les essais d'équipe ou les éliminatoires. Les athlètes du PHP seront principalement soutenus par les entraîneurs provinciaux ou de club lors des compétitions nationales.
3. Toutes les sélections d'athlètes du PHP sont d'une durée d'une ou deux années, selon la catégorie, à moins qu'un athlète ne se retire volontairement ou ne soit retiré du programme pour non-respect des attentes du programme, du suivi de la conformité ou des exigences de soumission. L'entrée dans le PHP peut avoir lieu à tout moment en fonction de l'atteinte des objectifs de performance énumérés.
 4. Les athlètes seront évalués et répartis dans quatre catégories distinctes au sein de l'équipe nationale de Boxe Canada. Ces catégories sont:
 - a) Classe mondiale (CM): 2 ans
 - b) Potentiel de podium (PP): 2 ans
 - c) Émergent: 1 année
 - d) Équipe nationale (ÉN) :1 an ou depuis concours de sélection nationale à sélection nationale compétition (par exemple : Championnats nationaux, Essais des équipes, Box-off, etc.)
 5. Si un athlète doit changer de catégorie de poids après avoir été catégorisé au sein du PHP, la décision de changer de catégorie de poids sera prise au cas par cas. Cette décision relève de l'autorité du DHP et sera documentée en conséquence. Si le changement de catégorie de poids est accepté par le DHP, le classement de l'athlète dans l'équipe nationale restera le même dans la politique de nomination du PHP.
 6. Tous les termes relatifs à l'accès des athlètes aux camps d'entraînement et aux compétitions dans le présent document dépendent des niveaux de financement de Boxe Canada et de la taille du bassin d'athlètes dans chaque sexe et catégorie de poids. Bien que Boxe Canada s'efforce d'atteindre les objectifs énoncés dans le présent document, il peut arriver que l'accès des athlètes aux camps d'entraînement et aux compétitions soit inférieur à ce qui est prévu en raison de circonstances conflictuelles.
 7. Toutes les références aux résultats dans le présent document sont basées sur l'exigence d'un minimum de deux victoires pour atteindre le résultat.

5. CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Les athlètes seront évalués (voir la section 8) et placés dans l'une des quatre catégories de l'équipe nationale de Boxe Canada. Ces catégories sont :

Classe mondiale (CM) :

Il s'agit d'athlètes qui obtiennent soit :

1. un résultat parmi les 8 premiers aux Championnats du monde dans une catégorie de poids olympique,
2. un top 8 aux Jeux Olympiques ou



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

Potentiel de podium (PP) :

Il s'agit d'athlètes qui obtiennent soit :

1. L'or aux championnats du monde de boxe U19 dans une catégorie de poids olympique
2. Un podium lors d'une compétition de classe B dans une catégorie de poids olympique
ou

Émergent: (E)

1. Podium aux Championnats du monde de boxe U19 dans une catégorie de poids olympique
2. un athlète de moins de 23 ans qui remporte un championnat national ou une qualification dans une division de poids olympique de catégorie élite.
3. Un athlète de moins de 23 ans qui est classé deuxième à un championnat national ou à un tournoi de qualification dans une division de poids olympique sénior d'élite si l'athlète n°1 dans cette division de poids est classé CM ou PP.
4. Un athlète de moins de 23 ans qui participe à une compétition élite de niveau national de Boxe Canada ou à un camp d'évaluation de Boxe Canada, qui est évalué par un comité d'évaluation national désigné et qui démontre les habiletés et les normes de performance nécessaires pour entrer dans la catégorie émergente.

Équipe nationale (ÉN):

1. Un athlète qui remporte un championnat national ou une qualification dans n'importe quelle catégorie de poids

6. CATÉGORISATION DES COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES NATIONALES

Classe A

- Jeux olympiques
- Championnats du monde d'élite
- Championnats du monde U19

Classe B

- Tournoi de qualification pour les Jeux Olympiques
- Jeux panaméricains
- Coupe du monde de boxe
- Jeux du Commonwealth
- Championnats continentaux

Classe C

- Compétitions internationales désignées
- Défi mondial de boxe
- Duels internationaux au calendrier du PHP de Boxe Canada

Classe D

- Championnats nationaux
- Tournois de la Coupe Canada



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

7. PROCESSUS DE SÉLECTION DES ATHLÈTES

Dans les deux semaines suivant la fin des compétitions ciblées du calendrier de l'équipe nationale, les athlètes qui satisfont aux critères d'admissibilité et aux exigences de performance/sélection indiquées à la section 5 seront informés par courriel de leur catégorisation actuelle. La liste des athlètes de chaque catégorie sera communiquée aux associations provinciales et territoriales de boxe et publiée sur le site Web de Boxe Canada.

8. OBJECTIFS ET ALLOCATIONS DES RESSOURCES DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Classe mondiale (CM)

Ces athlètes obtiennent un résultat parmi le top 8 aux Championnats du monde dans une catégorie de poids olympique, ou aux Jeux olympiques. En vertu de la politique actuelle de Sport Canada (SC), ils seront reconnus pour leur réussite et recevront deux ans de prime du Programme d'aide aux athlètes (PAA), également connu sous le nom de « Brevet ». Ces athlètes ont atteint le podium aux Championnats du monde U19 dans une catégorie de poids olympique.

En fonction de leur statut de brevet SC, les athlètes de la catégorie CM s'entraîneront soit au centre national d'entraînement de la haute performance de Montréal, ou soit dans leur club de boxe d'origine. Le soutien accordé aux athlètes de la catégorie CM dépendra du fait qu'ils s'entraînent ou non dans le l'environnement centralisé, et le soutien accordé au centre d'entraînement de la haute performance sera différent. En général, les athlètes de la catégorie CM s'entraîneront dans l'environnement d'entraînement quotidien centralisé de Boxe Canada au Centre national d'entraînement de haute performance (CNEHP) de l'Institut national du sport du Québec (INS) à Montréal, Canada, et seront soutenus dans la mesure du possible en utilisant les ressources disponibles de Boxe Canada.

CM centralisé

Pour les athlètes centralisés dans la catégorie CM, Boxe Canada, sous réserve de toutes les contraintes budgétaires applicables et en fonction du plan de performance individuel de l'athlète, s'efforce de :

- Fournir un plan de formation annuel (YTP) et un plan de performance individuel (PPI) clairs et élaborés de manière collaborative
- Offrir un environnement de formation quotidien (Daily Training Environment) de premier ordre, soutenu par :
 - Entraînement technico-tactique
 - Analyse de performance (AP) alignée sur les métriques du Style Gagnant Métriques (WS) et du Profil de la médaille d'or (GMP)
 - Suivi des données d'entraînement et médicales, assistance en cas de blessure/maladie/bien-être
 - Accès entièrement financé à des services médicaux et paramédicaux individualisés, y compris, mais sans s'y limiter :
 - Médecine du sport
 - Physiothérapie et massothérapie
 - Force et conditionnement physique (S/C)
 - Soutien nutritionnel
 - Soutien à la performance mentale et à la santé mentale via Game Plan
 - Accès à des partenaires d'entraînement de qualité au sein du DTE. Ces partenaires seront adaptés au niveau de compétence de l'athlète et pourront inclure des partenaires nationaux ou internationaux.
- Offrir un accès et un encadrement (technique, tactique et mental) dans un environnement de compétition de premier plan et des environnements d'entraînement améliorés qui incluent la



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

participation à des camps d'entraînement nationaux et internationaux avec pour objectif les objectifs de référence suivants :

- participer à 3-4 compétitions de classe A ou B/an
- réalisation de 10 à 15 combats officiels/an
- interactions avec 25 à 30 adversaires discrets de niveau élite mondial (sparrings techniques, sparrings et duels)
- Financement direct des athlètes pour les coûts d'entraînement et de compétition internationaux, en fonction des considérations budgétaires globales et du PHP de Boxe Canada,
- Fournir un plan de bien-être individuel complet et des ressources (en fonction du budget) pour atteindre les objectifs et les repères du plan.

Les athlètes de la Coupe du monde de Boxe Canada sont invités à s'engager et à s'impliquer dans les domaines suivants :

- Engagement total envers les activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement
- Engagement total envers le programme du Centre de formation de haute performance
- Adhérer aux PPI et YTP développés en collaboration
- Accéder de manière collaborative à toutes les prestations de services sportifs du HPP
- Adhérer à l'accord de l'athlète.
- Maintenir un style de vie et une disposition mentale/psychologique de haute performance.

CM Décentralisé

Pour les athlètes de la catégorie WC qui ne s'entraînent pas dans le DTE centralisé mais plutôt sous la direction de leur entraîneur personnel de haute performance (EHP), Boxe Canada, sous toutes les contraintes budgétaires applicables, s'efforce de :

- Travailler avec le EHP selon les besoins et fournir un plan de formation annuel (YTP) et un plan de performance individuel (PPI) clairs et élaborés de manière collaborative
- Travailler avec le EHP selon les besoins pour guider la création d'un environnement de formation quotidien (DTE) de premier plan, soutenu par :
 - Entraînement technico-tactique
 - Analyse de performance (AP) alignée sur les métriques du Style Gagnant Métriques (WS) et du Profil de la médaille d'or (GMP)
 - Suivi des données d'entraînement et médicales, assistance en cas de blessure/maladie/bien-être
 - Accès aux services médicaux et paramédicaux, y compris, mais sans s'y limiter :
 - Médecine du sport
 - Physiothérapie et massothérapie
 - Force et conditionnement physique (S/C)
 - Soutien nutritionnel
 - Soutien à la performance mentale et à la santé mentale
- Offrir un accès et un encadrement (technique, tactique et mental) dans un environnement de compétition de premier plan et des environnements d'entraînement améliorés qui incluent la participation à des camps d'entraînement nationaux et internationaux avec les objectifs de référence suivants
 - participer à 3-4 compétitions de classe A ou B/an
 - réalisation de 10 à 12 combats officiels/an
 - interactions avec 20 à 25 adversaires discrets de niveau élite mondial (sparrings techniques, sparrings et duels)
- Financement direct des athlètes pour les coûts d'entraînement et de compétition internationaux, en fonction



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

des considérations budgétaires globales et du HPP de Boxe Canada,

Il est demandé aux athlètes décentralisés de Boxe Canada participant aux Coupes du monde de s'engager et de s'impliquer dans les domaines suivants :

- Engagement total envers les activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement
- Engagement total dans les activités de l'équipe nationale
- Adhérer au PPI et YTP développés en collaboration
- Accéder de manière collaborative à tous les services sportifs PHP disponibles dans leur DTE
- Adhérer à l'accord de l'athlète.
- Maintenir un style de vie et une disposition mentale/psychologique de haute performance.

Potentiel de podium (PP)

Ces athlètes atteignent l'or aux Championnats du monde U19 ou le podium lors d'une compétition de classe B dans une catégorie de poids olympique, avec un minimum de deux victoires.

Selon leur statut de brevet SC, les athlètes de la catégorie PP s'entraîneront soit au centre national de haute performance à Montréal, ou soit dans leur club de boxe local. Le soutien des athlètes PP dépendra du fait qu'ils s'entraînent ou non dans le DTE centralisé, et le centre national de haute performance sera soutenu différemment.

PP centralisé

Pour les athlètes de la catégorie PP qui s'entraînent dans le DTE centralisé, Boxe Canada, sous toutes les contraintes budgétaires applicables, s'efforce de :

- Fournir un plan de formation annuel (YTP) et un plan de performance individuel (PPI) clairs et élaborés de manière collaborative
- Offrir un environnement de formation quotidien (DTE) de premier ordre, soutenu par :
 - Entraînement technico-tactique
 - Analyse de performance (AP) alignée sur les métriques du Style Gagnant Métriques (WS) et du Profil de la médaille d'or (GMP)
 - Suivi des données d'entraînement et médicales, assistance en cas de blessure/maladie/bien-être
 - Accès à des services médicaux et paramédicaux individualisés, incluant mais ne se limitant pas à :
 - Médecine du sport
 - Physiothérapie et massothérapie
 - Force et conditionnement physique (S/C)
 - Soutien nutritionnel
 - Soutien à la performance mentale et à la santé mentale via Game Plan
 - Accès à des partenaires d'entraînement de qualité au sein du DTE. Ces partenaires seront adaptés au niveau de compétence de l'athlète et pourront inclure des partenaires nationaux ou internationaux.
- Offrir un accès et un encadrement (technique, tactique et mental) dans un environnement de compétition de premier plan et des environnements d'entraînement améliorés qui incluent la participation à des camps d'entraînement nationaux et internationaux avec les objectifs de référence suivants
 - participer à 2-3 compétitions de classe A ou B/an
 - réalisation de 10 à 12 combats officiels/an
 - interactions avec 20 à 25 adversaires discrets de niveau élite mondial (sparrings techniques, sparrings et duels)
- Financement direct des athlètes pour les coûts d'entraînement et de compétition internationaux, en fonction



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

des considérations budgétaires globales et du PHP de Boxe Canada,

Il est demandé aux athlètes PP centralisés de Boxe Canada de s'engager et de s'impliquer dans les domaines suivants :

- Engagement total envers les activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement
- Engagement total envers le programme du Centre d'entraînement de haute performance et les activités de l'équipe nationale
- Adhérer aux PPI et YTP développés en collaboration
- Accéder à toutes les prestations de services sportifs PHP disponibles
- Adhérer à l'accord de l'athlète.
- Maintenir un style de vie et une disposition mentale/psychologique de haute performance.

PP Décentralisé

Pour les athlètes de la catégorie PP qui ne s'entraînent pas dans le DTE centralisé mais plutôt sous la direction de leur entraîneur personnel de haute performance (HPPC), Boxe Canada, sous toutes les contraintes budgétaires applicables, s'efforce de :

- Travailler avec le EPHP selon les besoins et fournir un plan de formation annuel (YTP) et un plan de performance individuel (PPI) clairs et élaborés de manière collaborative
- Travailler avec le EPHP selon les besoins pour guider la création d'un environnement de formation quotidien (DTE) de premier plan, soutenu par :
 - Entraînement technico-tactique
 - Analyse de performance (AP) alignée sur les métriques du Style Gagnant Métriques (WS) et du Profil de la médaille d'or (GMP)
 - Suivi des données d'entraînement et médicales, assistance en cas de blessure/maladie/bien-être
 - Accès aux services médicaux et paramédicaux, y compris, mais sans s'y limiter :
 - Médecine du sport
 - Physiothérapie et massothérapie
 - Force et conditionnement physique (S/C)
 - Soutien nutritionnel
 - Soutien à la performance mentale et à la santé mentale
- Offrir un accès et un encadrement (technique, tactique et mental) dans un environnement de compétition de premier plan et des environnements d'entraînement améliorés qui incluent la participation à des camps d'entraînement nationaux et internationaux avec les objectifs de référence suivants
 - participer à 2-3 compétitions de classe A ou B/an
 - réalisation de 10 à 12 combats officiels/an
 - interactions avec 20 à 25 adversaires discrets de niveau élite mondial (sparrings techniques, sparrings et duels)
- Financement direct des athlètes pour les coûts d'entraînement et de compétition internationaux, en fonction des considérations budgétaires globales et du PHP de Boxe Canada,

Les athlètes PP décentralisés de Boxe Canada sont invités à s'engager et à s'impliquer dans les domaines suivants :

- Engagement total envers les activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement
- Engagement total dans les activités de l'équipe nationale
- Adhérer aux PPI et YTP développés en collaboration
- Accéder de manière collaborative à tous les services sportifs PHP disponibles dans leur DTE
- Adhérer à l'accord de l'athlète.
- Maintenir un style de vie et une disposition mentale/psychologique de haute performance.



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

Émergent (E)

Il s'agit des athlètes de moins de 23 ans qui sont montés sur le podium aux Championnats du monde de boxe U19 dans une division de poids olympique ou qui ont remporté un Championnat national ou une qualification nationale dans une division de poids olympique de catégorie élite senior. Il s'agit également des athlètes de moins de 23 ans qui se sont classés deuxième à ces mêmes compétitions dans une division de poids olympique si l'athlète numéro un dans cette division de poids est classé CM ou PP. En outre, les athlètes de moins de 23 ans peuvent être classés comme émergents s'ils participent à un championnat national ou se qualifient dans une division de poids olympique de l'élite senior. Un panel d'évaluation national désigné les évalue pour démontrer les normes de compétence et de performance requises pour entrer dans la catégorie émergente.

Selon leur statut de brevet SC ou leur choix personnel, les athlètes de la catégorie E s'entraîneront soit au centre national de haute performance à Montréal, ou soit dans leur club de boxe local. Le soutien des athlètes de la catégorie E dépendra du fait qu'ils s'entraînent ou non dans le DTE centralisé; le centre national de haute performance sera soutenu différemment.

E Centralisé

Pour les athlètes de la catégorie E qui s'entraînent dans le DTE centralisé, Boxe Canada, sous toutes les contraintes budgétaires applicables, s'efforce de :

- Fournir un plan de formation annuel (YTP) et un plan de performance individuel (PPI) clairs et élaborés de manière collaborative
- Offrir un environnement de formation quotidien (DTE) de premier ordre, soutenu par :
 - Entraînement technico-tactique
 - Analyse de performance (AP) alignée sur les métriques du Style Gagnant Métriques (WS) et du Profil de la médaille d'or (GMP)
 - Suivi des données d'entraînement et médicales, assistance en cas de blessure/maladie/bien-être
 - Accès à des services médicaux et paramédicaux individualisés, incluant mais ne se limitant pas à :
 - Médecine du sport
 - Physiothérapie et massothérapie
 - Force et conditionnement physique (S/C)
 - Soutien nutritionnel
 - Soutien à la performance mentale et à la santé mentale via Game Plan
 - Remarque : des frais à l'acte peuvent être facturés pour les services médicaux et paramédicaux.
 - Accès à des partenaires d'entraînement de qualité au sein du DTE. Ces partenaires seront adaptés au niveau de compétence de l'athlète et pourront inclure des partenaires nationaux ou internationaux.
- Offrir un accès et un encadrement (technique, tactique et mental) dans un environnement de compétition de premier plan et des environnements d'entraînement améliorés qui incluent la participation à des camps d'entraînement nationaux et internationaux avec les objectifs de référence suivants
 - participer à 1 compétition de classe B ou C/an
 - participer à tous les camps d'entraînement nationaux/année
 - interactions avec 10 à 15 adversaires discrets de niveau national (sparrings techniques, sparrings et duels)
- Financement direct des athlètes pour les coûts d'entraînement et de compétition internationaux, en fonction des considérations budgétaires globales et du PHP de Boxe Canada,

Il est demandé aux athlètes PP centralisés de Boxe Canada de s'engager et de s'impliquer dans les domaines suivants :



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

- Engagement total envers les activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement
- Engagement total envers le programme du Centre d'entraînement de haute performance et les activités de l'équipe nationale
- Adhérer aux PPI et YTP développés en collaboration
- Accéder à toutes les prestations de services sportifs HPP disponibles
- Adhérer à l'accord de l'athlète.
- Maintenir un style de vie et une disposition mentale/psychologique de haute performance

E Décentralisé

Pour les athlètes de la catégorie E qui ne s'entraînent pas dans le DTE centralisé mais plutôt sous la direction de leur entraîneur personnel de haute performance (EHP), Boxe Canada, sous toutes les contraintes budgétaires applicables, s'efforce de :

- Travailler avec le EHP selon les besoins et fournir un plan annuel de formation (YTP) et un plan de performance individuel (PPI) clairs et élaborés de manière collaborative. Réunions trimestrielles avec le DHP et les entraîneurs nationaux pour évaluer les progrès.
- Travailler avec le EHP selon les besoins pour guider la création d'un environnement de formation quotidien (DTE) de premier plan, soutenu par :
 - Entraînement technico-tactique
 - Analyse de performance (AP) alignée sur les métriques du Style Gagnant Métriques (WS) et du Profil de la médaille d'or (GMP)
 - Suivi des données d'entraînement et médicales, assistance en cas de blessure/maladie/bien-être
 - Accès aux services médicaux et paramédicaux, y compris, mais sans s'y limiter :
 - Médecine du sport
 - Physiothérapie et massothérapie
 - Force et conditionnement physique (S/C)
 - Soutien nutritionnel
 - Soutien à la performance mentale et à la santé mentale
- Offrir un accès et un encadrement (technique, tactique et mental) dans un environnement de compétition de premier plan et des environnements d'entraînement améliorés qui incluent la participation à des camps d'entraînement nationaux et internationaux avec les objectifs de référence suivants
 - participer à 1 compétition de classe B ou C/an
 - participer à tous les camps d'entraînement nationaux/année
 - interactions avec 10 à 15 adversaires discrets de niveau national (sparrings techniques, sparrings et duels)
- Financement direct des athlètes pour les coûts d'entraînement et de compétition internationaux, en fonction des considérations budgétaires globales et du HPP de Boxe Canada,

Les athlètes décentralisés de Boxe Canada sont invités à s'engager et à s'impliquer dans les domaines suivants :

- Engagement total envers les activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement
- Engagement total dans les activités de l'équipe nationale
- Adhérer aux PPI et YTP développés en collaboration
- Accéder de manière collaborative à tous les services sportifs PHP disponibles dans leur DTE
- Adhérer à l'accord de l'athlète.
- Maintenir un style de vie et une disposition mentale/psychologique de haute performance.



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

Équipe nationale (ÉN)

Il s'agit d'athlètes qui remportent un championnat national ou une qualification dans n'importe quelle catégorie de poids. Selon leur statut de brevet SC ou leur choix personnel, les athlètes de la catégorie ÉN s'entraîneront soit au centre national de haute performance à Montréal, ou soit dans leur club de boxe local. Ainsi, le soutien des athlètes NS dépendra du fait qu'ils s'entraînent ou non dans le DTE centralisé, et le centre national de haute performance sera soutenu de différentes manières.

ÉN centralisé

Pour les athlètes de la catégorie E qui s'entraînent dans le DTE centralisé, Boxe Canada, sous toutes les contraintes budgétaires applicables, s'efforce de :

- Fournir un plan annuel de formation (YTP) et un plan de performance individuel (PPI) clairs et élaborés de manière collaborative.
- Offrir un environnement de formation quotidien (DTE) de premier ordre, soutenu par :
 - Coaching technico-tactique.
 - Analyse de performance (AP) alignée sur les métriques du Style Gagnant Métriques (WS) et du Profil de la médaille d'or (GMP)
 - Suivi des données d'entraînement et médicales, assistance en cas de blessure/maladie/bien-être
 - Accès à des services médicaux et paramédicaux individualisés, incluant mais ne se limitant pas à :
 - Médecine du sport
 - Physiothérapie et massothérapie
 - Force et conditionnement physique (S/C)
 - Soutien nutritionnel
 - Soutien à la performance mentale et à la santé mentale via Game Plan
 - Remarque : des frais à l'acte peuvent être facturés pour les services médicaux et paramédicaux.
 - Accès à des partenaires d'entraînement de qualité au sein du DTE. Ces partenaires seront adaptés au niveau de compétence de l'athlète et pourront inclure des partenaires nationaux ou internationaux.
- Offrir un accès et un encadrement (technique, tactique et mental) dans un environnement de compétition de premier plan et des environnements d'entraînement améliorés qui incluent la participation à des camps d'entraînement nationaux et internationaux avec les objectifs de référence suivants
 - participer à 1 compétition de classe B ou C/an
 - participer à tous les camps d'entraînement nationaux/année
 - interactions avec 10 à 15 adversaires discrets de niveau national (sparrings techniques, sparrings et duels)
- Financement direct des athlètes pour les coûts d'entraînement et de compétition internationaux, en fonction des considérations budgétaires globales et du PHP de Boxe Canada,

Il est demandé aux athlètes PP centralisés de Boxe Canada de s'engager et de s'impliquer dans les domaines suivants :

- Engagement total envers les activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement
- Engagement total envers le programme du Centre d'entraînement de haute performance et les activités de l'équipe nationale
- Adhérer àaux PPI et YTP développés en collaboration
- Accéder à toutes les prestations de services sportifs PHP disponibles
- Adhérer à l'accord de l'athlète.
- Maintenir un style de vie et une disposition mentale/psychologique de haute performance.



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

ÉN Décentralisé

Pour les athlètes de la catégorie ÉN qui ne s'entraînent pas dans le DTE centralisé mais plutôt sous la direction de leur entraîneur personnel de haute performance (EHP), Boxe Canada, sous toutes les contraintes budgétaires applicables, s'efforce de :

- Travailler avec le EHP selon les besoins et fournir un plan annuel de formation (YTP) et un plan de performance individuel (PPI) clairs et élaborés de manière collaborative. Réunions trimestrielles avec le DHP et les entraîneurs nationaux pour examiner les progrès
- Travailler avec le EHP selon les besoins pour guider la création d'un environnement de formation quotidien (DTE) de premier plan, soutenu par :
 - Entraînement technico-tactique
 - Analyse de performance (AP) alignée sur les métriques du Style Gagnant Métriques (WS) et du Profil de la médaille d'or (GMP)
 - Suivi des données d'entraînement et médicales, assistance en cas de blessure/maladie/bien-être
 - Accès aux services médicaux et paramédicaux, y compris, mais sans s'y limiter :
 - Médecine du sport
 - Physiothérapie et massothérapie
 - Force et conditionnement physique (S/C)
 - Soutien nutritionnel
 - Soutien à la performance mentale et à la santé mentale
- Offrir un accès et un encadrement (technique, tactique et mental) dans un environnement de compétition de premier plan et des environnements d'entraînement améliorés qui incluent la participation à des camps d'entraînement nationaux et internationaux avec les objectifs de référence suivants
 - participer à 1 compétition de classe B ou C/an
 - participer à tous les camps d'entraînement nationaux/année
 - interactions avec 10 à 15 adversaires discrets de niveau national (sparrings techniques, sparrings et duels)
- Financement direct des athlètes pour les coûts d'entraînement et de compétition internationaux, en fonction des considérations budgétaires globales et du PHP de Boxe Canada,

Les athlètes décentralisés de Boxe Canada sont invités à s'engager et à s'impliquer dans les domaines suivants :

- Engagement total envers les activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement
- Engagement total dans les activités de l'équipe nationale
- Adhérer aux PPI et YTP développés en collaboration
- Accéder de manière collaborative à tous les services sportifs PHP disponibles dans leur DTE
- Adhérer à l'accord de l'athlète.
- Maintenir un style de vie et une disposition mentale/psychologique de haute performance.

9. COMMUNICATION

1. Chaque athlète doit s'assurer que ses coordonnées complètes ont été fournies à Boxe Canada. Ces informations seront utilisées pour suivre les progrès des athlètes et communiquer des informations importantes concernant la nomination et l'administration.
2. À intervalles réguliers, le DHP et les entraîneurs de l'équipe nationale rencontreront les athlètes catégorisés pour discuter de leurs objectifs et de leurs buts de performance pour la saison.
3. Une fois que les athlètes décentralisés et les EHP auront rencontré le DHP et les entraîneurs, il est



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

de la responsabilité ultime du EPHP et de l'athlète de communiquer avec le DHP au sujet de l'avancement de leur programme d'entraînement et de compétition concernant leur objectif et leurs objectifs de performance établis au préalable.

10. PRIORITÉ DE FINANCEMENT

En raison des fonds limités disponibles, une priorité de financement des événements a été établie. Boxe Canada concentrera les fonds discrétionnaires de son ONS sur les événements suivants :

1. Jeux olympiques et camps de préparation olympique
2. Camps de qualification et de préparation aux Jeux Olympiques
3. Championnats du monde Elite et camps de préparation
4. Championnats du monde de catégorie jeunesse
5. Jeux panaméricains
6. Jeux du Commonwealth
7. Événements internationaux de développement

Comme le recommande à nous le podium, les fonds du programme Excellence accrue de Sport Canada seront prioritaires pour atteindre les objectifs de haute performance des athlètes ciblés par Boxe Canada.

11. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Tous les athlètes sélectionnés pour le PHP doivent contribuer financièrement pour participer à l'équipe nationale. Une estimation du coût total de l'événement sera communiquée environ huit semaines avant les camps et compétitions internationaux. L'estimation de l'événement reflétera le coût de l'hébergement, de la nourriture, des vols, du transport terrestre et de tout autre coût directement associé à l'événement. Pour confirmer leur place à l'événement, les athlètes doivent soumettre un dépôt égal à environ la moitié du coût total de l'événement. Les athlètes seront responsables de payer le solde restant du coût de l'événement dans un délai de deux semaines. La fourniture de l'estimation des coûts dépend et est limitée par les informations sur l'événement fournies par l'hôte. La capacité de Boxe Canada à respecter sa fenêtre de notification d'estimation des coûts de huit semaines autodéclarée sera déterminée par la disponibilité des informations sur l'événement.

Ce processus ne s'applique pas aux événements suivants de Boxe Canada :

1. Camps d'entraînement de sélection/développement PHP,
2. Essais canadiens ou compétitions de qualification ou éliminatoires
3. Championnats nationaux canadiens.

Les athlètes doivent autofinancer ces événements.

12. CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES

Lors de l'examen des performances et des résultats des membres actuels de l'équipe nationale lors d'événements, d'essais, de camps d'entraînement ou d'autres présences requises en vertu de la présente politique, le DHP peut, à sa discrétion, accorder du poids aux circonstances atténuantes conformément à la présente politique.

1. Pour cette politique, les circonstances atténuantes signifient une incapacité à concourir, à assister à des camps d'entraînement ou à performer à un niveau optimal découlant d'une ou plusieurs des raisons suivantes :
 - a) Blessure ou maladie (documentée au moment de l'incident et accompagnée d'une



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

explication médicale certifiée).

- b) Conflit de date
2. Les membres actuels du PHP qui ne peuvent participer à un Championnat canadien ou à d'autres participations requises en vertu de la présente politique doivent informer le DHP des circonstances atténuantes par écrit de ce fait et des raisons de celui-ci, avec le plus de préavis possible, idéalement vingt et un (21) jours.
Avant le début des Championnats canadiens ou les présences sur la base desquelles la sélection peut être prise en considération en vertu de la présente politique.
3. En cas de blessure ou de maladie, les membres actuels du PHP sont tenus par la DHP de fournir un certificat médical, de subir un examen médical par un médecin désigné par Boxe Canada et de fournir l'avis et le rapport de ce médecin au DHP. Le refus d'accepter une telle demande empêchera le DHP de considérer la blessure ou la maladie comme des circonstances atténuantes.
4. Une circonstance atténuante sera déterminée au cas par cas. Le DHP prendra une telle décision et la documentera en conséquence.

13. ATTRIBUTION D'OPPORTUNITÉS CONCURRENTIELLES

1. Les athlètes seront invités à participer à des camps et à des compétitions en fonction de leur niveau de développement actuel.
2. La sélection au PHP ne permet pas automatiquement à un athlète de participer aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux Championnats du monde, aux Jeux olympiques ou à d'autres compétitions de niveau élite.
3. Les athlètes sont sélectionnés pour participer aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux Championnats du monde et aux Jeux olympiques conformément à des protocoles de sélection distincts disponibles sur le site Web de Boxe Canada (www.boxingcanada.org).
4. Boxe Canada peut décider de ne pas sélectionner ou d'inscrire une équipe ou de modifier la taille de l'équipe dans tout événement spécifié dans le calendrier saisonnier. Les athlètes seront informés dès que possible si Boxe Canada décide de ne pas sélectionner une équipe en vertu de cette clause.
5. Sauf autorisation contraire du directeur de la haute performance, à l'avance et dans l'absence de participation à des compétitions ou à des camps d'entraînement identifiés pour toute raison autre qu'une blessure, une maladie ou une grossesse, telle que certifiée par un médecin approuvé par Boxe Canada, sera considérée comme une opportunité manquée dans le PHP.

14. AUTORITÉ DÉCISIONNELLE

1. Le DHP est responsable de l'élaboration de la politique de sélection du PHP, que le groupe consultatif de haute performance de Boxe Canada (GCHP) supervisera.
2. Le DHP, en consultation avec les entraîneurs du Centre d'entraînement de haute performance de Boxe Canada, est responsable de la mise en œuvre de ces procédures. Toutes les nominations d'athlètes faites par le DHP seront surveillées par le GCHP et ratifiées par le directeur général de Boxe Canada (DG) pour s'assurer que le processus décrit dans ce document est correctement suivi, juste et équitable pour tous les candidats.



BOXE CANADA

POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

15. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

Pour être admissible à une nomination au PHP 2024, un athlète doit satisfaire aux exigences d'éligibilité suivantes au moment de la sélection :

- a) Être membre en règle de son association provinciale de boxe et de Boxe Canada au moment de la sélection et doit maintenir ce statut jusqu'à la fin de la saison. À moins d'autorisation contraire, à l'avance et par écrit, les athlètes doivent avoir payé toutes les factures impayées à Boxe Canada au moment de la date de sélection.
- b) Doit être un résident permanent canadien (RP) au moment de la sélection au PHP et un citoyen canadien dans toute date limite d'inscription à une compétition externe imposée par Boxe Canada.
- c) Ne doit pas être suspendu ou sanctionné pour dopage ou infractions liées au dopage.
- d) Lire, signer et retourner l'accord de l'athlète de Boxe Canada avant la date d'échéance. Une condition de cet accord est que les athlètes acceptent de participer et de satisfaire à toutes les exigences de compétition, d'entraînement et de participation telles que déterminées par le DHP. Aucune sélection ne sera traitée sans l'accord de l'athlète signé avec Boxe Canada.
- e) Sauf autorisation contraire, les athlètes doivent avoir payé à l'avance et par écrit toutes les factures impayées à Boxe Canada.
- f) Avoir participé à tous les camps d'entraînement de sélection applicables de Boxe Canada, sauf si exemption contraire du DHP.
- g) Satisfaire à tous les critères d'éligibilité du Comité olympique canadien (COC), du Comité international olympique (CIO), World Boxing (WB), du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) ou d'autres exigences d'organisations sportives pour être admissible à représenter le Canada lors d'événements internationaux majeurs.
- h) Reconnaître que le courrier électronique est la principale forme de communication avec le PHP et répondre aux courriers électroniques de Boxe Canada en 48 heures.

Un athlète qui ne répond pas aux critères d'éligibilité énoncés ci-dessus peut être considéré pour une nomination s'il remplit les conditions des dispositions relatives aux circonstances atténuantes énoncées ci-dessous dans la section 12.

16. MODIFICATIONS APPORTÉES À CE DOCUMENT

1. Boxe Canada se réserve le droit d'apporter des modifications à ce document, à sa discrétion, qui sont nécessaires pour assurer la nomination du meilleur athlète possible. Toute modification à ce document sera communiquée directement à tous les membres de Boxe Canada et publiée sur le site Web de Boxe Canada (www.boxingcanada.org).

17. PROCESSUS D'APPEL

1. Les appels des décisions de Boxe Canada ne peuvent être interjetés que par le biais de la politique d'appel de Boxe Canada, qui est disponible sur le site Web de Boxe Canada (www.boxingcanada.org).



BOXE CANADA
POLITIQUE DE CATÉGORISATION DES ATHLÈTES DU
PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

18. LANGUE

1. En cas de différence d'interprétation entre les versions française et anglaise du présent document, la version anglaise prévaut.